

DÉCLARATION DE SERVICES

aux femmes victimes de violence conjugale

en réponse à la nouvelle exigence de la LAPVIC



Juin 2022

DÉCLARATION DE SERVICES DU HAVRE DES FEMMES

LA MISSION DE LA MAISON LE HAVRE DES FEMMES

Le Havre des Femmes est un organisme communautaire autonome qui existe depuis 39 ans et qui dessert les femmes de la région de Chaudière-Appalaches, plus spécifiquement la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet, ainsi que des femmes d'autres régions qui fuient la violence de leur conjoint. Elle a pour mission première de promouvoir et défendre les droits des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants, de leur offrir des services d'aide et d'hébergement et de les accompagner dans la reprise de pouvoir sur leur vie. LE HAVRE DES FEMMES intervient aussi pour prévenir et contrer la problématique de la violence conjugale et pour sensibiliser la communauté à ses causes et ses conséquences dans la vie des victimes.

En plus de son siège social situé au CP 2008, L'Islet (Québec) G0R 2B0, LE HAVRE DES FEMMES a des bureaux de services externes ailleurs sur son territoire. Pour des raisons de sécurité, les adresses sont confidentielles et ne sont divulguées aux femmes qui en ont besoin au moment de l'offre de service seulement.

LES SERVICES DU HAVRE DES FEMMES :

En plus d'offrir un lieu d'hébergement sécuritaire, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants, LE HAVRE DES FEMMES offre une multitude de services pour les accompagner dans leur reprise de pouvoir :

- Accompagnement dans des démarches administratives, juridiques, d'immigration, etc.
- Intervention individuelle et de groupe
- Information et référence vers d'autres ressources de la communauté
- Intervention appropriée aux besoins des enfants
- Suivi post-hébergement
- Consultation externe sans hébergement
- Écoute (ou intervention) téléphonique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Soutien dans l'élaboration de scénarios de protection
- Services de consultation pour les proches et les professionnel.le.s
- Sessions d'information, de sensibilisation et de formation sur la violence conjugale
- Activités de prévention et de sensibilisation dans la communauté

LES DROITS DES FEMMES QUI FONT APPEL AUX SERVICES

LE HAVRE DES FEMMES reconnaît que les femmes qui font appel à ses services ont des droits et s'engage, en tout temps, à les respecter :

- le droit à l'intimité, au respect de sa vie privée et à la confidentialité
- le droit à l'équité, à l'égalité et à la non-discrimination
- le droit à l'autonomie par le respect de sa capacité de décision et de son pouvoir d'agir
- le droit au respect de ses besoins et de son rythme
- le droit à la protection et à la sécurité
- le droit à des services accessibles, adéquats et de qualité
- le droit à l'information sur ses droits
- le droit d'accès à son dossier.

ENGAGEMENT DU HAVRE DES FEMMES ENVERS LES FEMMES QUI FONT APPEL AUX SERVICES

En concordance avec les droits reconnus ci-haut, la maison s'engage auprès de chaque femme faisant appel à ses services à :

- a. l'accueillir avec respect, discrétion, politesse, empathie et sans jugement
- b. tenir compte des caractéristiques, besoins et contraintes qui lui sont propres
- c. lui transmettre toute information pertinente à sa situation afin qu'elle puisse consentir de façon éclairée aux services offerts
- d. avoir confiance en son potentiel, en sa capacité d'identifier ses besoins et de prendre des décisions
- e. établir avec elle une relation de confiance et d'alliance
- f. respecter son intégrité et son intimité physique et psychologique
- g. lui offrir un milieu accueillant et sécurisant où elle se sent accompagnée et soutenue tout au long de son hébergement ou de son recours aux services externes de la maison
- h. assurer l'application des règlements (code de vie) avec souplesse, tact, équité et justice
- i. l'orienter, au besoin, vers d'autres ressources du milieu ou de la région
- j. faciliter l'accès à la procédure de traitement des insatisfactions et de traitement des plaintes